

Rattrapage vaccinal en situation de statut vaccinal incomplet, inconnu, ou incomplètement connu en population générale et chez les migrants primo-arrivants, Recommandations de la Haute autorité de santé (HAS)

29/01/2020

« Sur saisine de la Direction générale de la santé, la HAS et sa Commission technique des vaccinations, en partenariat avec la Société de Pathologie Infectieuse de Langue Française (SPILF), ont élaboré des recommandations sur la conduite à tenir en termes de rattrapage vaccinal dont le statut vaccinal est incomplet, inconnu ou incomplètement connu ».